

# GENERAL MATERIEL

VOTRE ÉQUIPEMENTIER FORESTIER / AGRICOLE / BTP

## FICHE ANNEXE DE GARANTIE - CONTRÔLE CONFORMITÉ FLUX HYDRAULIQUE

Le présent document est à nous renvoyer dûment renseigné à la société GENERAL MATERIEL / TP dans un délai maximum de 6 mois après la mise en service. **La garantie sera exclue si le document n'est pas renvoyé dans le délai imparti.**

### NOUVEAU - ENREGISTRER VOTRE FICHE DE GARANTIE SUR NOTRE SITE

Si vous ne pouvez pas enregistrer votre fiche sur notre site vous pouvez nous la renvoyer par courrier ou par mail.

Le groupe GENERAL MATERIEL/TP garantit à ses revendeurs et clients finaux la garantie constructeurs des marques qu'elle représente. GENERAL MATERIEL/TP garantit à ces utilisateurs que chaque équipement sera exempt de défaut de fabrication (de matériel et assemblage) pour douze mois à compter de la date de livraison

GENERAL MATERIEL / TP **sensibilise** ses clients et rappelle qu'en **amont de l'installation, la vérification de la pression et du débit d'huile** de la ou les lignes alimentant l'équipement doivent être **vérifiés** (par un professionnel ou en interne). Si les flux **dépassent** les plages maximum que peut recevoir l'équipement la ou les lignes doivent être **réglées impérativement**.

### RÉFÉRENCE PRODUIT

N° FACTURE :

ANNÉE :

RÉFÉRENCE PRODUIT :

MARQUE :

MODÈLE :

N° DE SÉRIE

### CONTRÔLE HYDRAULIQUE

**Il est obligatoire de faire les relevés débit/pression uniquement pour la ou les lignes hydrauliques où un accessoire est connecté.** ex : Ligne 1 : Grappin Forestier - Ligne 2 : Rotateur hydraulique

#### LIGNE N° 1

RELEVÉ PRESSION :

RELEVÉ DÉBIT :

RÉGLAGE EFFECTUÉ :  OUI  NON

#### LIGNE N° 2

RELEVÉ PRESSION :

RELEVÉ DÉBIT :

RÉGLAGE EFFECTUÉ :  OUI  NON

### CONTRÔLE ENGIN

TYPE D'ENGIN :

MARQUE :

MODÈLE :

ANNÉE :

CONTRÔLE RÉALISÉ PAR :

DATE DU CONTRÔLE :

DATE DE SAISIE :

SIGNATURE :

NOTES :

SIGNATURE CLIENT :